



ARRÊTÉ N°2021-63 bis

Annule et remplace arrêté du 24 juin 2021.

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER ET STATIONNER.

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux de fondation et coulage de la dalle du plancher de la construction de Mr et Mme SAMANA par l'entreprise AST GROUPE, Lotissement Le Domaine du Carignan, rue Tourtouil, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront strictement interdits **le jeudi 08 juillet 2021 le jeudi 29 juillet 2021 de 08 h 00 à 12 h 00 rue de Tourtouil à TAVEL**. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 72 heures avant.

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 16 juillet 2021.
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **16 JUIL. 2021**

